



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

09-03-2018-02

Date de convocation le 05/03/2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Procuration : 3

Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 mars 2018

Le neuf mars deux mil dix huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes ETCHART, PALIS et POLHER ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme LOQUET a donné pouvoir à M. CLAVÉ
Mme BAZIARD a donné pouvoir à M. CAMDESSUS
Mr HILLOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 ;

Considérant que l'extinction des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur en poste à Mourenx et que le compte de gestion établi par ce dernier sont conformes au compte administratif de l'assainissement 2017,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget assainissement et du compte de gestion du receveur ;

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des votants le compte de gestion du budget assainissement pour l'année 2017.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

